
VALORISATION DES DECHETS PEINTURE*

Protection de l'environnement

DECHETS A ELIMINER

• **NOUS VOUS PERMETTONS LE STOCKAGE DE VOS DECHETS :**

Nous mettons à votre disposition gracieusement et suivant votre demande, des fûts vides identifiés (200 litres par fût)

Vous pouvez ainsi stocker séparément vos déchets. (Solvants sales, boues de peinture, bidons vides, filtres de cabine)

• **NOUS EN ASSURONS L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT :**

Sur simple demande par email ou par fax, nous nous chargeons des opérations suivantes :

. Enlèvement :

1 fût de 200 Litres 85.30 €

+ 20.84 € H.T. par fût supplémentaire.

. Traitement :

Diluant sales non chloré	0.21 € HT le kg
Boues de peinture	0.52 € " "
Bidons souillés et compactés	0.65 € " "
Filtres de cabine, masques jetables	0.65 € " "

Ces prix s'entendent sous réserve de conformité à réception des produits à l'usine.

Nos tarifs comprennent :

- L'enlèvement, l'acheminement sur le centre, la manutention sur les sites, le tri, l'analyse, et le traitement des produits enlevés par notre organisme agréé.
- Le suivi administratif, les formalités légales et réglementaires de suivi des déchets industriels spéciaux.
- Le paiement de votre taxe TGAP: taxe générale, cotée à la tonne sur les activités polluantes.

Dans un délai de six semaines suivant l'enlèvement, nous vous fournissons le BDSI.

Ce document permet la traçabilité de vos déchets depuis le producteur jusqu'au destinataire final.

Vous devez conserver ce document officiel CERFA au minimum 5 ans pour répondre aux contrôles qui vont devenir systématiques et fréquents.

Il prouve le bon paiement de la taxe, et **la destruction régulière de vos déchets spéciaux par un organisme agréé.**

*Note importante :

Ce service est réservé aux clients RCKM, et ceci exclusivement pour les produits vendus par RCKM.